

# OFFRES PARTICULIERS

## ADDENDUM BROCHURE TARIFS NRJ MOBILE

À REMETTRE AVEC LA BROCHURE TARIFS DU 5 JANVIER 2023

FORFAIT AVEC MOBILE  
AVEC ENGAGEMENT

# FORFAIT ULTIMATE SPEED 100 Go

SÉRIE LIMITÉE JUSQU'AU 14 FÉVRIER 2023



6 place Abel Gance  
92100 Boulogne-Billancourt

### RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>(1)</sup>. Il permet de comparer les offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES	
	<b>100 Go</b>
Internet mobile	100 Go, débit ajusté au-delà
Appels en France	Illimités
SMS/MMS en France	Illimités
Appels vers l'international	/
SMS/MMS vers l'international	/
Depuis l'international	
Internet mobile	28 Go inclus depuis UE et DOM
Appels depuis l'international	Illimités vers fixes et mobiles depuis et vers UE et DOM
SMS/MMS depuis l'international	Illimités depuis et vers UE et DOM
DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Web 4G en France métropolitaine</b> : débit descendant théorique : jusqu'à 600 Mb/s. Débit ascendant théorique : jusqu'à 100 Mb/s.</li><li>• En France métropolitaine, débit réduit à 64 kb/s au-delà de l'enveloppe data allouée, permettant navigation et mails.</li><li>• Hors usages surtaxés.</li></ul> En cas d'écarts de performance permanents ou récurrents, le Client pourra effectuer une demande auprès du Service Client en vue d'un éventuel dédommagement après étude du dossier.	
PRIX	
Prix mensuel de l'offre Engagement 24 mois	19,99 pendant 12 mois puis 29,99€
Frais d'activation	Prix maximum conseillé de la carte SIM : 10€
Les tarifs des communications hors forfaits pour l'international sont mis à disposition dans la Brochure des Tarifs.	
DURÉE RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION	
Contrat à durée indéterminée engagement 24 mois. <b>Résiliation par le client avant la fin de la période minimale d'engagement</b> : résiliation par courrier adressé au Service Client moyennant, sauf motif légitime, le paiement des redevances restantes jusqu'au terme de la première année d'engagement. A ce montant s'ajoute 20 % du montant dû au titre de la deuxième année d'engagement si votre offre vous a permis l'achat d'un mobile subventionné. Si vous bénéficiez d'une promotion tarifaire, vous perdrez la remise en cas de résiliation. <b>Résiliation par le client au-delà de la période minimale d'engagement</b> : la résiliation peut intervenir à tout moment et sans indemnité, par courrier adressé au Service Client ou en ligne.	
CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS	
<b>ROGERVOICE</b> (lun-vend 8h30-19h) : application mobile permettant aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles ou aphasiques de passer et recevoir des appels traduits de manière adaptée à leur handicap. Chaque mois un crédit d'1H de communication est offert. Plus d'infos : <a href="http://help.rogervoice.com/en/articles/2398902-informations-generales">http://help.rogervoice.com/en/articles/2398902-informations-generales</a> . <b>SOURDLINE</b> : Service Client adapté aux personnes sourdes et malentendantes. Chat/Webcam (lun-ven 8h30-18h hors jours fériés) : <a href="https://btbd.sourdl.com/">https://btbd.sourdl.com/</a> .	
AUTRES INFORMATIONS UTILES	
Le Client sera facturé (après avoir été alerté) des usages en itinérance en UE, DOM si, pendant une durée de 120 jours consécutifs, il utilise son forfait pendant plus de 60 jours uniquement en itinérance dans cette zone et qu'il réalise plus de la moitié des consommations en itinérance dans cette zone. Service Client Bouygues Telecom Business - Distribution, 53098 Laval Cedex 09, accessible : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Par téléphone</b> (lun-sam 8h/20h hors jours fériés)<ul style="list-style-type: none"><li>- depuis votre mobile : 200 ou 675 200</li><li>- depuis un autre numéro : 0 969 360 200</li></ul></li><li>• <b>En ligne</b> : forum accessible dans la rubrique Assistance de votre Espace Client ou sur <a href="http://www.assistance-mobile.com">www.assistance-mobile.com</a></li></ul>	

(1) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

